



Chères Valdéennes, Chers Valdéens,

Par cette lettre, les membres du Conseil Municipal ont voulu vous tenir informés entre deux parutions du Messenger, de l'avancement des principaux dossiers de la Commune. En voici le sommaire :

1. Les poids lourds
2. L'ouverture d'un commerce de proximité
3. La restauration scolaire et la bibliothèque
4. Les gens du voyage
5. Le Projet Hameau
6. Les nuisances sonores du voisinage

1 LES POIDS LOURDS

Fin 2003, nous avons décidé de réglementer la traversée du village par les poids lourds. Le but est d'interdire cette traversée aux véhicules qui n'assurent pas de desserte locale et qui empruntent notre départementale uniquement pour éviter les péages de l'autoroute (Fleury et Ury). Le processus est bien plus long que prévu mais il convient de noter que chaque étape qui le jalonne se solde par un succès.

Première étape

Création de la commission de sécurité routière (2 Juillet 2004). Décision du Conseil municipal de restreindre la circulation des poids lourds à la seule desserte locale.

Deuxième étape

Instruction du dossier avec les relevés et comptages (septembre 2004 et novembre 2005) de la circulation sur les différents axes du village par les services de la voirie départementale du Conseil Général.

Troisième étape

Faire accepter par la Préfecture, c'est-à-dire l'Etat, la possibilité d'une telle interdiction sur une départementale. Plusieurs réunions de travail, entre 2004 et 2005, ont eu lieu à la sous préfecture entre le Maire-Conseiller Général, les maires des communes concernées, les services de l'état, les industriels de la route et les services du PNR. Ce principe voté par le Conseil Municipal, appuyé par une délibération du SIEP de Fontainebleau (5 Septembre 2005) et par le PNR (14 Décembre /2006) finit par être accepté par la Préfecture.

Quatrième étape

Rédiger un arrêté qui donne satisfaction aux services de l'Etat et puisse être acté par le contrôle de Légalité.

De décembre 2005 à décembre 2006, trois versions différentes ont été successivement refusées par la sous-préfecture. Une quatrième version est finalement validée le 26 décembre 2006 (Arrêté N° 30/2006).

Cinquième étape

Convaincre le Conseil Général gestionnaire de la voirie départementale de ne pas déférer l'arrêté devant le tribunal administratif. Les services du département se plaignant de ne pas avoir été suffisamment associés à l'étude et à la rédaction de l'arrêté, le Préfet a dû organiser, sous son parrainage, une réunion de concertation, dans son bureau à Melun rassemblant M. André Aubert, Vice Président du Conseil Général chargé des transports, des déplacements et de la voirie, M. Hubert Dreau, Directeur des infrastructures routières départementales, M. Beauchernel de la Direction principale des routes, M. Oziol Directeur départemental de l'Equipement, M. Chopin Sous-Préfet de Fontainebleau, le représentant du PNR, ainsi que le Maire du Vaudoué. Plusieurs semaines furent nécessaires pour préparer cette réunion et coordonner tous les agendas ; dans cette attente, notre arrêté était suspendu. La réunion a eu lieu le 9 février 2007 et aboutit sous la pression bienveillante de Monsieur le sous-Préfet, à l'acceptation définitive de l'arrêté par le Département.

Sixième étape : Mise en place des panneaux de signalisation.

Au mois de mars, le Directeur adjoint de la voirie départementale nous faisait savoir par courrier que les panneaux pourraient être prochainement achetés et positionnés. Pour se faire il dû prendre contact avec les services départementaux de l'Essonne (Milly la Forêt). Une première réunion inter départementale des services a eu lieu début juillet à la mairie du Vaudoué.

Une étude technique entre l'Essonne et la Seine et Marne est en cours. Une deuxième réunion définitive

est prévue courant novembre pour formaliser l'emplacement des panneaux de signalisation. Dès lors, les panneaux pourront être commandés et posés par la Direction Départementale de l'Équipement.

Le cheminement du dossier a été long et a nécessité beaucoup de patience et d'obstination. On peut dire qu'aujourd'hui on arrive au but.

2 OUVERTURE D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

Après la fin du bail précaire de la boulangerie du Vaudoué, un accord a été négocié puis formalisé avec le gérant de l'Intermarché d'Oncy sur Ecole pour l'ouverture d'un commerce type « Relais des Mousquetaires ».

Ce nouveau commerce proposera pain, pâtisserie, boucherie et épicerie en libre service. De plus, tout un chacun pourra passer commande la veille pour le lendemain.

Le local commercial actuel sera agrandi sur la salle à manger arrière du rez-de-chaussée, la grange de la cour aménagée en réserve et le logement restructuré au premier étage sera occupé par la responsable du magasin.

Le coût des travaux sera supporté par l'Intermarché avec une prise en charge de la municipalité à hauteur de 1500€ sous forme de réduction répartie sur les 3 premiers loyers. Le logement et le local de l'épicerie font l'objet d'un seul et unique bail de courte durée de 23 mois, commençant le 1^{er} novembre 2007. Le loyer annuel s'élève à 6000 € annuel, et est indexé sur le coût de la construction de l'INSEE.

Cette petite structure de par ses dimensions ne constitue, vous le comprendrez bien, qu'une solution de transition dans l'attente de l'ouverture de la superette prévue dans le projet Hameau.

3 LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LA BIBLIOTHÈQUE

Nous vous rappelons que le nouveau contrat rural dont le financement est assuré à 80 % par le Département et la Région, nous permet de restructurer entièrement la restauration scolaire, la bibliothèque, de créer une salle associative et de prévoir l'aménagement de la placette.

Les travaux ont démarré en Juillet. A ce jour, l'élévation du rez-de-chaussée concernant l'extension est terminée.

Les portiques du bâtiment de la grange sont en cours de réalisation et le linteau de la baie cintrée est réalisé.

Aucun retard de planning n'est à signaler.

Depuis la rentrée, les écoliers prennent leur déjeuner dans la salle polyvalente de la mairie aménagée à cet effet. C'est la raison pour laquelle la salle n'est

plus disponible, exception faite pour les manifestations communales.

La fin des travaux est prévue en février 2008.

4 LES GENS DU VOYAGE

C'est à la suite de plusieurs installations sauvages de caravanes dont une avait duré plusieurs mois, que la mairie avait décidé de procéder à l'entourage du terrain de sport par une barrière cavalière et une haie vive. Par deux fois, ces derniers mois la barrière a été forcée et le terrain de nouveau occupé.

La mairie rappelle qu'elle ne peut bénéficier d'aucun soutien de la force publique pour une évacuation immédiate des lieux. Devant la complexité et l'incertitude d'une procédure d'évacuation forcée, pouvant toujours faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif par les gens du voyage (on évalue aujourd'hui à plus de 30 000 le nombre de caravanes qui stationnent chaque jour de façon irrégulière), le Maire n'a d'autre possibilité véritable, bien souvent, que la négociation.

A cet effet, Monsieur le Maire a négocié avec les gens du voyage sur trois points, la date de départ (fin septembre 2007), la libération du terrain pour 48 heures le temps du feu d'artifice, et le versement d'une indemnité à la mairie d'un montant de 700 € ainsi qu'une indemnité à la section Tennis.

Cet accord bien que verbal a eu lieu entre le patriarche du campement et le Maire en présence de la gendarmerie de La Chapelle la Reine.

Afin d'éviter l'arrivée de nouvelles caravanes, il convient de prévoir dès leur départ, la pause d'un portique et de plots interdisant par leur hauteur le passage et l'entrée des caravanes.

5 LE PROJET HAMEAU

Le projet dans sa globalité est gelé (supérette, appartements conventionnés, cabinet para médical (kinésithérapie) et bureaux) dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif suite au recours intenté contre le permis de construire par une association et 5 membres de celle-ci à titre individuel.

6 LES NUISANCES SONORES

Selon l'Arrêté préfectoral, sont généralement considérés comme bruit de voisinage liés aux comportements : les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs.

Nous vous invitons donc une nouvelle fois, à respecter les horaires suivants, définis par votre Conseil Municipal pour toute activité bruyante :
La semaine entre 8 h et 12 h et 13 h30 et 19 h30,
Le samedi entre 9 h et 12 h et 15 h et 19 h
Le dimanche et jours fériés entre 10 h et 12 h

Merci de respecter vos voisins !



Votre Mairie est ouverte : Le Samedi et le Mercredi de 10 h à 12 h + Le lundi de 14 h à 16 h

Directeur de la Publication : Pierre Bacqué – Rédacteur : Janine Sériey

